

## **Information sur l'absence d'observation dans le délai sur l'arrêt du PLU de Montbazin (Hérault)**

N°saisine : 2025-014946

N°MRAe : 2025AO106

Montpellier, le 23 septembre 2025

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 20 juin 2025, la commune de Montbazin (Hérault) a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet d'arrêt de son PLU au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 20 septembre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.